



MINISTÈRE DE LA CULTURE

CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX

FICHE DE POSTE
2024-1709441

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° CSP DE DIFFUSION (en cas de republication) :

Paris, le 01/10/2024

Intitulé du poste (F/H): Chef / cheffe du département des manifestations culturelles Direction du développement culturel et des publics	Catégorie statutaire : A / A+ Corps : tous corps de A / A+ Code corps : ATTADM/ CSVT/ ICCEAAC Groupe RIFSEEP : 1 – 2 selon corps Grille CMN : 5 Métier cadre de gestion : chef de département
---	---

Domaine(s) Fonctionnel(s) : (Cf. Répertoire ministériel des métiers de la culture – RMCC
2012) : Culture

Emploi(s) Type : (cf. Répertoire ministériel des métiers de la culture – RMCC 2012) : CUL03B
Responsable de production et de programmation culturelle

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
Hôtel de Sully - 62 rue Saint-Antoine 75004 PARIS

MISSIONS

Sous l'autorité hiérarchique de la directrice du développement culturel et des publics, le/la chef/fe du département des manifestations culturelles propose la politique générale de l'établissement en matière de programmation artistique et culturelle, assure le pilotage opérationnel de l'ensemble des activités du département ainsi que le management des agents placés sous sa responsabilité. A ce titre, il / elle est amené/e à assurer le pilotage des projets culturels, de leur conception à leur réalisation dans les monuments.

ACTIVITES PRINCIPALES

En matière de conception et de pilotage de la programmation culturelle, le/la chef/fe de département :

- Est force de proposition pour la stratégie de l'établissement en matière de programmation culturelle en veillant à la diversité et à la cohérence des propositions globales, ainsi qu'à l'inscription des projets artistiques dans l'histoire des monuments ;
- Assure le pilotage de la mise en place des projets artistiques et culturels dans les domaines des arts visuels et vivants, en ciblant des approches patrimoniales, historiques et contemporaines, et assure le lien avec les artistes, producteurs et organisateurs d'évènements ;
- Exerce un rôle de conseil auprès des monuments pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmations culturelles en veillant aux problématiques spécifiques de conservation ;
- Propose et met en place des indicateurs de contrôle et de pilotage des actions culturelles engagées ;
- Assure la préparation et le suivi des instances de pilotage de la programmation culturelle par la Présidence ;
- Assure le contact permanent avec les autres directions de l'établissement et les monuments pour la bonne réalisation des projets culturels ;
- Exerce une veille sur les programmations des établissements culturels environnants et pertinents, et propose et pilote des partenariats.

En matière de contrôle et suivi budgétaire et juridique des manifestations culturelles et d'encadrement et de pilotage des équipes du département, le/la che/fe de département :

- Veille à la bonne exécution du budget affecté aux projets culturels et évalue le coût des objectifs fixés ;
- Veille à l'équilibre de la programmation générale, tant en termes de budget qu'en termes de répartition des actions culturelles sur le territoire ;
- Répartit les actions gérées par le siège et celles déconcentrées sur le budget culturel de chaque monument ;
- Veille au respect de la réglementation et des procédures dans le cadre de montage de manifestations culturelles (marchés publics, conventions, etc), en lien avec la direction administrative, juridique et financière (DAJF) ;
- Propose des axes de développement pour son département de manière à tendre vers un fonctionnement optimisé et un enrichissement des activités et des services proposés ;
- Assure le pilotage opérationnel de l'activité en déterminant les priorités à établir et les différents moyens à mobiliser (humains, matériels, etc.) ;
- Fixe les objectifs opérationnels du département, répartit et planifie les activités ;
- Conduit les évaluations individuelles afin d'identifier les besoins en formation et de développer les compétences de ses collaborateurs, accompagne les agents dans leur évolution de carrière ;
- Anime le dialogue et veille à la concertation au sein du département, identifie et arbitre les éventuels conflits.

En matière de représentation de l'établissement, le/la chef/fe :

- Assure l'interface avec l'ensemble des directions de l'établissement et des monuments ;
- Représente, le cas échéant, l'établissement au sein des différentes instances (réunions, manifestations...) et remplace la Directrice à l'extérieur en cas d'empêchement à sa demande.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Compétences techniques :

- Diplômé BAC + 5 dans les domaines de la gestion des institutions culturelles, du développement culturel ou de la médiation culturelle ;

- Expérience professionnelle de 7 ans minimum dans des fonctions équivalentes, dans des postes de responsabilité, dans le domaine de la programmation culturelle et/ou de la production culturelle ;
- Maîtrise des savoirs liés à l'organisation de projets culturels, notamment les procédures d'achats publics, la production, etc ;
- Bonne connaissance des projets culturels des grands établissements culturels ;
- Bonne connaissance des acteurs du monde culturel en général, dans toute la chaîne de création (artistes, conservateurs, producteurs, diffuseurs, etc.) mais aussi du monde patrimonial ;
- Maîtrise des savoirs liés à la médiation vers les différents publics ;
- Connaissance du ministère de la Culture et des acteurs publics et privés du développement culturel.

Savoir-faire :

- Capacité à manager une équipe ;
- Excellentes capacités rédactionnelles ;
- Capacité à construire et à faire vivre un réseau professionnel;
- Gestion de projets complexes.

Savoir-être :

- Excellent sens de la méthode et de l'organisation;
- Réactivité ;
- Capacité à négocier, à convaincre;
- Force de proposition;
- Sens du relationnel.

Environnement professionnel :

Premier réseau public français culturel et touristique avec 11 millions de visiteurs par an, le Centre des monuments nationaux (CMN) est dirigé par Madame Marie LAVANDIER, nommée Présidente par décret sur proposition du Ministre de la Culture pour une durée de 5 ans, renouvelable.

***Le Centre des Monuments Nationaux** conserve et ouvre à la visite 110 monuments d'exception. Tous illustrent, par leur diversité, la richesse du patrimoine français et cela depuis **110 ans** !*

*S'appuyant sur une politique tarifaire adaptée, le CMN facilite la découverte du patrimoine monumental pour tous les publics. Son fonctionnement repose sur ses ressources propres issues notamment de la fréquentation, des ventes en boutique dans son réseau de librairie boutique, des locations d'espaces ou encore du mécénat. Fondé sur un système de péréquation, le **Centre des monuments nationaux** est un acteur de solidarité patrimoniale.*

L'établissement a par ailleurs pour mission d'assurer, la conservation, la restauration et l'entretien des monuments placés sous sa responsabilité.

Le CMN assure également une mission d'éditeur public sous la marque Éditions du patrimoine. Il contribue ainsi fortement à la connaissance et à la promotion du patrimoine.

Les monuments sont gérés par un administrateur avec, à ses côtés, une équipe dont les compétences portent sur les missions administratives et comptables, culturelles, éducatives, d'entretien, de développement domanial, touristique et économique.

Les services du siège accompagnent les monuments pour le développement de ceux-ci sur un certain nombre de sujets clefs : développement économique, éditorial, parcours de visite, affaires domaniales et immobilières, maîtrise d'ouvrage, affaires juridiques, mécénats et partenariats, marchés et politique d'achat, ressources humaines, communication, agence comptable,

La pluralité et la diversité des monuments, des sites et des publics ont amené le CMN à construire une programmation culturelle plurielle, qui constitue aujourd'hui un des marqueurs forts de l'établissement et de son identité. Cette programmation, pensée et mise en œuvre pour révéler les monuments, doit aussi pouvoir incarner le CMN tout entier et permet de créer l'événement, invitant à la (re)découverte des sites.

Le CMN propose ainsi environ 450 manifestations chaque année dans toute la France, et notamment :

- Des expositions patrimoniales conçues en partenariat avec de grandes institutions ou confiées à des commissaires sur des thèmes en lien avec l'histoire des sites, les fonds du CMN, les saisons culturelles nationales et internationales ;*
- Des cartes blanches in situ à des artistes contemporains ;*
- Des expositions photographiques, notamment issues de la collection du CMN ;*
- Une programmation spectacle vivant en partenariat avec les opérateurs culturels des territoires, et notamment musicale (musiques classiques, du monde et musiques actuelles), en partenariat avec près de 80 festivals en Région ;*
- Des spectacles nocturnes et des animations participatives ;*
- Des expositions jeunes publics itinérantes.*

La programmation culturelle du CMN est constituée à la fois de projets proposés directement par les monuments et accompagnés par le siège, et de projets impulsés par le siège et se réalisant dans les monuments. Elle s'écrit donc dans un dialogue permanent entre les équipes du siège et des monuments. Selon les besoins et les ressources de chaque site, la production peut être co-pilotée : le département de la programmation artistique et culturelle se chargeant alors de mobiliser les moyens et les compétences nécessaires pour accompagner les monuments en termes de direction technique, de conservation et de régie d'œuvres (bureau d'étude, bureau de contrôle, instruction des dossiers pour les Architectes Urbanistes d'Etat, pour la DRAC, etc). L'accueil des publics et la médiation sont portés par les équipes des monuments.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), Le Centre des Monuments Nationaux, dispose du double label :

*« **Label Egalité Professionnelle** » et le « **Label Diversité** » L'Etablissement s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement.*

Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement : signalement-culture@conceptrse.fr

Ou avoir fait l'objet de discrimination : https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire_saisine/

Liaisons hiérarchiques : la directrice du développement culturel et des publics

Liaisons fonctionnelles : l'ensemble des agents de la direction ainsi que ceux des autres directions et des monuments.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

- **Poste ouvert à tous statuts :** fonctionnaires de catégorie A (toutes fonctions publiques, merci de joindre votre dernier arrêté de situation administrative), et en contrat à durée indéterminée à temps complet ;
- Rémunération encadrée par le cadre de gestion du personnel non titulaire du Centre des monuments nationaux pour les contractuels, et par les grilles des corps de référence pour les fonctionnaires ;
- Travail en horaires administratifs avec flexibilité sur les horaires et jours travaillés ;
- Mobilité professionnelle ;
- Site difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Permis B obligatoire

Qui contacter ?

Informations :

Les demandes de renseignements sont à adresser à recrutement@monuments-nationaux.fr

Envois des candidatures :

CV et lettre de motivation obligatoires (+ dernier arrêté de situation pour les candidats fonctionnaires) à envoyer **au plus tard le 20/10/2024** à l'attention de la Direction des ressources humaines du Centre des monuments nationaux par mail : recrutement@monuments-nationaux.fr

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées collégalement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement.